



PROCÈS-VERBAL d'Assemblée Générale de l'AFELC-UQAM tenue le 1er février 2017 à 12h30 au local A-M050 du Pavillon Hubert-Aquin : 400, rue Sainte-Catherine Est, H2L 2C5

0. Ouverture et procédures

IL EST PROPOSÉ ET APPUYÉ *d'ouvrir l'assemblée générale.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Ouverture à 12h53.

1. Présidium

IL EST PROPOSÉ ET APPUYÉ : *Que Benoit Allard soit l'animateur de l'assemblée générale, que Billy Savoie en soit le secrétaire et que Abir Aitgoute en soit la gardienne du senti.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ ET APPUYÉ *d'adopter l'ordre du jour suivant :*

0. *Ouverture*
1. *Présidium*
2. *Adoption de l'ordre du jour*
3. *Levée de cours*
4. *Café*
5. *Avis de motion*
6. *Grève*

7. *Revendications*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Levée de cours

IL EST PROPOSÉ ET APPUYÉ: *de lever les cours de 14h et de suspendre l'assemblée entre 14h et 14h30 pour nous permettent d'aller lever les cours et permettre aux autres membres de l'AFELC de rejoindre l'assemblée dans le cas où l'assemblée se prolongerait à 14h00.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Café

IL EST PROPOSÉ ET APPUYÉ : *d'avoir une plénière de 5 minutes sur le café.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT que le Café Tasse-toi a ouvert ses portes à nouveau en mars dernier, suite à un mandat voté par l'Assemblée Générale;

CONSIDÉRANT que le Café demeure affilié à l'AFELC, notre association commune;

CONSIDÉRANT que le Café débute en autogestion cette session et qu'il n'a pas de fonds de roulement;

IL EST PROPOSÉ ET APPUYÉ *QUE l'AFELC fournit un fonds de roulement de 4 000 \$ au Café Tasse-Toi pour subvenir à des dépenses matérielles imminentes, telle la réparation d'un réfrigérateur, pour se munir d'un coussin financier pouvant absorber des dépenses imprévues, et finalement pour permettre au Café Tasse-Toi de se développer et de vous proposer une offre toujours plus alléchante.*

QUE L'AFELC cède substantiellement tous les actifs mobiliers, notamment tous les biens corporels, instruments, documents servant à l'exploitation du Café, toute la marchandise en stock, les fournitures de bureau, l'enseigne et le nom reconnu du Café sous l'enseigne du Café Tasse-Toi de l'AFELC. Le tout à confirmer dans la signature d'un contrat de cession du Café Tasse-Toi de l'AFELC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Avis de motion

IL EST PROPOSÉ ET APPUYÉ *de traiter de l'avis de motion suivant:*

CONSIDÉRANT que les activités de l'association manquent de proactivité,
CONSIDÉRANT que cet article peut être interprété de différentes façons tel qu'il est
présentement rédigé dans nos statuts et règlements

PROPOSITION : *QUE l'article 14 du chapitre 6 (comité exécutif) se lise comme suit :*
« Procédure d'obtention : Afin d'obtenir cette bourse d'implication, les exécutant.e.s. doivent rédiger un rapport mensuel sur leurs activités dans lequel seront justifiées quatre (4) heures de travail pour l'Association ainsi que quatre (4) heures de permanence au local de l'Association par semaine, les deux pouvant être effectués en même temps. Les rapports devront ensuite être approuvés par la TAC ainsi que par le Comité Exécutif. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROPOSITION d'adopter l'avis de motion suivant:

CONSIDÉRANT que les activités de l'association manquent de proactivité,
CONSIDÉRANT que cet article peut être interprété de différentes façons tel qu'il est
présentement rédigé dans nos statuts et règlements

IL EST PROPOSÉ ET APPUYÉ *QUE l'article 14 du chapitre 6 (comité exécutif) se lise comme suit :*

« Procédure d'obtention : Afin d'obtenir cette bourse d'implication, les exécutant.e.s. doivent rédiger un rapport mensuel sur leurs activités dans lequel seront justifiées quatre (4) heures de travail pour l'Association ainsi que quatre (4) heures de permanence au local de l'Association par semaine, les deux pouvant être effectués en même temps. Les rapports devront ensuite être approuvés par la TAC ainsi que par le Comité Exécutif. »

IL EST PROPOSÉ ET APPUYÉ UN AMENDEMENT d'ajouter : *ou quatre heures de travail externe dans le cas que l'exécutante soit au poste d'externe ; APRÈS* semaine.

AMENDEMENT BATTU À MAJORITÉ

IL EST PROPOSÉ ET APPUYÉ UN AMENDEMENT : *d'ajouter après par semaine : et que soient prises en considération les heures faites à l'extérieur.*

ADOPTÉE À MAJORITÉ

Retour sur la principale telle qu'amendée, qui devient :

CONSIDÉRANT que les activités de l'association manquent de proactivité,
CONSIDÉRANT que cet article peut être interprété de différentes façons tel qu'il est
présentement rédigé dans nos statuts et règlements

IL EST PROPOSÉ ET APPUYÉ *QUE l'article 14 du chapitre 6 (comité exécutif) se lise comme suit* :

« Procédure d'obtention : Afin d'obtenir cette bourse d'implication, les exécutant.e.s. doivent rédiger un rapport mensuel sur leurs activités dans lequel seront justifiées quatre (4) heures de travail pour l'Association ainsi que quatre (4) heures de permanence au local de l'Association par semaine et que soient prises en considération les heures faites à l'extérieur, les deux pouvant être effectués en même temps. Les rapports devront ensuite être approuvés par la TAC ainsi que par le Comité Exécutif. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

L'assemblée générale est ajournée pour la période de levée des cours.

IL EST PROPOSÉ ET APPUYÉ CETTE PROPOSITION PRIVILÉGIÉE : *de reprendre l'assemblée.*

ADOPTÉE À MAJORITÉ

IL EST PROPOSÉ ET APPUYÉ CETTE PROPOSITION PRIVILÉGIÉE : *de tenir une plénière de vingt minutes sur l'affiliation de l'AFELC à l'ASSÉ.*

ADOPTÉE À MAJORITÉ

IL EST PROPOSÉ ET APPUYÉ CETTE PROPOSITION PRIVILÉGIÉE : *de donner le droit de parole à l'observatrice Claudia Cachay-Osorio à la plénière.*

ADOPTÉE À MAJORITÉ

IL EST PROPOSÉ ET APPUYÉ CETTE PROPOSITION PRIVILÉGIÉE : *de prolonger la période de plénière de vingt minutes.*

ADOPTÉE À MAJORITÉ

IL EST PROPOSÉ ET APPUYÉ CETTE PROPOSITION PRIVILÉGIÉE : *de fixer le temps de parole des interventions pour toute l'assemblée générale à trois minutes.*

ADOPTÉE À MAJORITÉ

IL EST PROPOSÉ ET APPUYÉ Que l'on traite de l'avis de motion suivant:
Que soit reconsidérée l'affiliation de l'AFELC à l'ASSÉ.

ADOPTÉE À MAJORITÉ

PROPOSITION : *Que soit reconsidérée l'affiliation de l'AFELC à l'ASSÉ*

IL EST PROPOSÉ ET APPUYÉ CET AMENDEMENT d'ajouter : *par l'entremise d'un référendum, se produisant dans la semaine du 20 au 24 mars dans lequel prendrait forme une campagne du Oui et du Non;* APRÈS que soit reconsidérée l'affiliation de l'AFELC à l'ASSÉ.

L'animateur fait part de son interprétation. Il y a appel à la décision de l'animation de considérer la proposition comme une reconsidération d'un mandat, qui serait adoptable à la majorité des deux tiers, pour que ce soit plutôt adoptable à majorité simple.

APPEL ADOPTÉ À MAJORITÉ

IL EST PROPOSÉ ET APPUYÉ CET AMENDEMENT d'ajouter : *par l'entremise d'un référendum, se produisant dans la semaine du 20 au 24 mars dans lequel prendrait forme une campagne du Oui et du Non;* APRÈS que soit reconsidérée l'affiliation de l'AFELC à l'ASSÉ.

ADOPTÉE À MAJORITÉ

IL EST PROPOSÉ ET APPUYÉ CET AMENDEMENT de remplacer: dans la semaine du 20 au 24 PAR *suite à un processus de réflexion et de consultation avec les autres associations étudiantes de l'UQAM.*

IL EST PROPOSÉ ET APPUYÉ CE SOUS-AMENDEMENT d'ajouter après référendum : *qui se tiendrait au plus tard le 15 avril.*

ADOPTÉE À MAJORITÉ

Retour sur l'amendement tel que sous-amendé, qui devient :

IL EST PROPOSÉ ET APPUYÉ CET AMENDEMENT: *qui se tiendrait au plus tard le 15 avril, suite à un processus de réflexion et de consultation avec les autres associations étudiantes de l'UQAM.*

ADOPTÉ À MAJORITÉ

Retour sur la principale tel qu'amendée, qui devient donc :

PROPOSITION: *que soit reconsidérée l'affiliation de l'AFELC de l'ASSÉ par l'entremise d'un référendum qui se tiendrait au plus tard le 15 avril, suite à un processus de réflexion et de consultation avec les autres associations étudiantes de l'UQAM.*

IL EST PROPOSÉ ET APPUYÉ CET AMENDEMENT d'ajouter : *avec pour question référendaire : Êtes-vous pour ou contre la désaffiliation de l'AFELC de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante?*

ADOPTÉE À MAJORITÉ

Retour sur la principale tel qu'amendée, qui devient donc :

PROPOSITION: *Que soit reconsidérée l'affiliation de l'AFELC de l'ASSÉ par l'entremise d'un référendum avec pour question référendaire: Êtes-vous pour ou contre la désaffiliation de l'AFELC de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante qui se tiendrait au plus tard le 15 avril, suite à un processus de réflexion et de consultation avec les autres associations étudiantes de l'UQAM.*

ADOPTÉE À MAJORITÉ

6. Grève

CONSIDÉRANT la tenue du Rendez-vous national sur la main d'œuvre, organisé conjointement par le gouvernement du Québec et les principaux regroupements patronaux et syndicaux, les 16 et 17 février 2017;

CONSIDÉRANT que le Rendez-vous national sur la main d'œuvre traitera de la question de la formation et de l'arrimage des institutions d'enseignement au marché du travail, donnant un accès privilégié aux entreprises aux institutions d'enseignement postsecondaire pour leur propre profit, notamment en perpétuant le recours aux stages non-rémunérés;

CONSIDÉRANT la grève du 16 février de deux associations étudiantes facultaires Uqamiennes: l'ADEESE et l'AFESH

IL EST PROPOSÉ ET APPUYÉ :

QUE l'AFELC tiennne une journée de grève le jeudi 16 février 2017;
QUE l'AFELC réitère sa position en défaveur de la marchandisation de l'éducation;
QUE l'AFELC revendique la rémunération de tous les stages;
QUE l'AFELC prenne les moyens nécessaires afin de mobiliser ses membres afin qu'elles et ils participent aux actions de perturbation à Québec le jeudi 16 février 2017;
QUE l'AFELC, si nécessaire, dégage des fonds afin d'assurer le transport de ses membres à Québec, d'un montant maximum de 2000 dollars;
QUE l'AFELC appelle les autres associations étudiantes à se mobiliser pour participer aux actions de perturbation à Québec le jeudi 16 février 2017;
QUE l'on réitère le mandat suivant, adopté lors de l'assemblée générale du 18 février 2015 :
« Que, dans le cas d'un déclenchement de grève d'un syndicat de l'UQAM de deux (2) jours et moins, que l'AFELC entre en grève pendant ces journées de grève.
Que, dans le cas d'un déclenchement de grève d'un syndicat de l'UQAM de plus de deux (2) jours, qu'une assemblée générale de déclenchement de grève soit convoquée dans les trois (3) jours ouvrables suivant l'annonce de cette dite grève. »

IL EST PROPOSÉ ET APPUYÉ CETTE PROPOSITION PRIVILÉGIÉE : *de scinder les deux derniers Que pour en faire une proposition à part entière.*

ADOPTÉ À MAJORITÉ

La première proposition devient donc :

CONSIDÉRANT la tenue du Rendez-vous national sur la main d'œuvre, organisé conjointement par le gouvernement du Québec et les principaux regroupements patronaux et syndicaux, les 16 et 17 février 2017;

CONSIDÉRANT que le Rendez-vous national sur la main d'œuvre traitera de la question de la formation et de l'arrimage des institutions d'enseignement au marché du travail, donnant un accès privilégié aux entreprises aux institutions d'enseignement postsecondaire pour leur propre profit, notamment en perpétuant le recours aux stages non-rémunérés;

CONSIDÉRANT la grève du 16 février de deux associations étudiantes facultaires Uqamiennes: l'ADEESE et l'AFESH

PROPOSITION :

QUE l'AFELC tiennne une journée de grève le jeudi 16 février 2017;

QUE l'AFELC réitère sa position en défaveur de la marchandisation de l'éducation;

QUE l'AFELC revendique la rémunération de tous les stages;
QUE l'AFELC prenne les moyens nécessaires afin de mobiliser ses membres afin qu'elles et ils participent aux actions de perturbation à Québec le jeudi 16 février 2017;
QUE l'AFELC, si nécessaire, dégage des fonds afin d'assurer le transport de ses membres à Québec, d'un montant maximum de 2000 dollars;
QUE l'AFELC appelle les autres associations étudiantes à se mobiliser pour participer aux actions de perturbation à Québec le jeudi 16 février 2017;

IL EST PROPOSÉ ET APPUYÉ CET AMENDEMENT d'ajouter: *par le gouvernement*, APRÈS revendique la rémunération de tous les stages.

ADOPTÉ À MAJORITÉ

Retour sur la principale tel qu'amendée, qui devient :

CONSIDÉRANT la tenue du Rendez-vous national sur la main d'œuvre, organisé conjointement par le gouvernement du Québec et les principaux regroupements patronaux et syndicaux, les 16 et 17 février 2017;

CONSIDÉRANT que le Rendez-vous national sur la main d'œuvre traitera de la question de la formation et de l'arrimage des institutions d'enseignement au marché du travail, donnant un accès privilégié aux entreprises aux institutions d'enseignement postsecondaire pour leur propre profit, notamment en perpétuant le recours aux stages non-rémunérés;

CONSIDÉRANT la grève du 16 février de deux associations étudiantes facultaires uqamiennes: l'ADEESE et l'AFESH

QUE l'AFELC tienne une journée de grève le jeudi 16 février 2017;
QUE l'AFELC réitère sa position en défaveur de la marchandisation de l'éducation;
QUE l'AFELC revendique la rémunération de tous les stages par le gouvernement;
QUE l'AFELC prenne les moyens nécessaires afin de mobiliser ses membres afin qu'elles et ils participent aux actions de perturbation à Québec le jeudi 16 février 2017;
QUE l'AFELC, si nécessaire, dégage des fonds afin d'assurer le transport de ses membres à Québec, d'un montant maximum de 2000 dollars;
QUE l'AFELC appelle les autres associations étudiantes à se mobiliser pour participer aux actions de perturbation à Québec le jeudi 16 février 2017;

ADOPTÉE À MAJORITÉ

Retour sur la deuxième partie de la proposition scindée :

IL EST PROPOSÉ ET APPUYÉ : *QUE l'on réitère le mandat suivant, adopté lors de l'assemblée générale du 18 février 2015 :*

« Que, dans le cas d'un déclenchement de grève d'un syndicat de l'UQAM de deux (2) jours et moins, que l'AFELC entre en grève pendant ces journées de grève. Que, dans le cas d'un déclenchement de grève d'un syndicat de l'UQAM de plus de deux (2) jours, qu'une assemblée générale de déclenchement de grève soit convoquée dans les trois (3) jours ouvrables suivant l'annonce de cette dite grève. »

IL EST PROPOSÉ ET APPUYÉ CET AMENDEMENT d'ajouter: *Que l'on convient qu'il ne s'applique pas lors des grèves de moins d'une journée complète.*

BATTUE À MAJORITÉ

IL EST PROPOSÉ ET APPUYÉ CET AMENDEMENT: *Que l'on convienne que ce mandat s'applique uniquement lorsque les grèves sont utilisées comme moyens de pression.*

BATTUE À MAJORITÉ

IL EST PROPOSÉ ET APPUYÉ CET AMENDEMENT: *Que l'on convienne que ce mandat s'applique uniquement avec l'approbation des syndicats concernés.*

ADOPTÉE À MAJORITÉ

Retour sur la principale tel qu'amendée, qui devient :

IL EST PROPOSÉ ET APPUYÉ: *QUE l'on réitère le mandat suivant, adopté lors de l'assemblée générale du 18 février 2015 :*

« Que, dans le cas d'un déclenchement de grève d'un syndicat de l'UQAM de deux (2) jours et moins, que l'AFELC entre en grève pendant ces journées de grève. Que, dans le cas d'un déclenchement de grève d'un syndicat de l'UQAM de plus de deux (2) jours, qu'une assemblée générale de déclenchement de grève soit convoquée dans les trois (3) jours ouvrables suivant l'annonce de cette dite grève. »

Que l'on convienne que ce mandat s'applique uniquement avec l'approbation des syndicats concernés.

ADOPTÉE À MAJORITÉ

7. Revendications

CONSIDÉRANT que le gouvernement de Justin Trudeau a approuvé le projet de tripler la capacité de l'oléoduc Trans Mountain de Kinder Morgan entre l'Alberta et Burnaby ainsi que le prolongement de la canalisation 3 d'Enbridge entre l'Alberta et le Wisconsin;

CONSIDÉRANT le climatoscepticisme ambiant, entre autres celui du cabinet de Donald Trump qui a lui aussi approuvé deux projets d'oléoducs, soit celui de Keystone XL et celui de Dakota Access;

IL EST PROPOSÉ ET APPUYÉ *Que l'AFELC-UQAM soutienne les luttes environnementales, entre autres en ce qui a trait aux luttes contre le réchauffement climatique.
Que l'AFELC-UQAM se positionne contre tous projets d'oléoducs.*

IL EST PROPOSÉ ET APPUYÉ CET AMENDEMENT de rajouter : *Que l'AFELC-UQAM s'oppose la dépendance aux ressources énergétiques pétrolières et appuie les autres alternatives énergétiques.*

ADOPTÉE À MAJORITÉ

Retour sur la principale tel qu'amendée, qui devient :

CONSIDÉRANT que le gouvernement de Justin Trudeau a approuvé le projet de tripler la capacité de l'oléoduc Trans Mountain de Kinder Morgan entre l'Alberta et Burnaby ainsi que le prolongement de la canalisation 3 d'Enbridge entre l'Alberta et le Wisconsin;

CONSIDÉRANT le climatoscepticisme ambiant, entre autres celui du cabinet de Donald Trump qui a lui aussi approuvé deux projets d'oléoducs, soit celui de Keystone XL et celui de Dakota Access;

Que l'AFELC-UQAM soutienne les luttes environnementales, entre autres en ce qui a trait aux luttes contre le réchauffement climatique.

Que l'AFELC-UQAM se positionne contre tous projets d'oléoducs.

Que l'AFELC-UQAM s'oppose la dépendance aux ressources énergétiques pétrolières et appuie les autres alternatives énergétiques.

IL EST PROPOSÉ ET APPUYÉ CET AMENDEMENT d'ajouter: *renouvelables*; APRÈS énergétiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Retour sur la principale tel qu'amendée, qui devient :

CONSIDÉRANT que le gouvernement de Justin Trudeau a approuvé le projet de tripler la capacité de l'oléoduc Trans Mountain de Kinder Morgan entre l'Alberta et Burnaby ainsi que le prolongement de la canalisation 3 d'Enbridge entre l'Alberta et le Wisconsin;

CONSIDÉRANT le climatoscepticisme ambiant, entre autres celui du cabinet de Donald Trump qui a lui aussi approuvé deux projets d'oléoducs, soit celui de Keystone XL et celui de Dakota Access;

Que l'AFELC-UQAM soutienne les luttes environnementales, entre autres en ce qui a trait aux luttes contre le réchauffement climatique.

Que l'AFELC-UQAM se positionne contre tous projets d'oléoducs.

Que l'AFELC-UQAM s'oppose la dépendance aux ressources énergétiques pétrolières et appuie les autres alternatives énergétiques renouvelables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

IL EST PROPOSÉ ET APPUYÉ *Que l'AFELC verse 4000\$ aux organismes pouvant aider financièrement les familles touchées par l'attentat terroriste du dimanche 29 janvier 2017.*

Que l'AFELC condamne tout acte islamophobe ainsi que tout discours de haine dans l'espace médiatique québécois.

IL EST PROPOSÉ ET APPUYÉ CETTE PROPOSITION PRIVILÉGIÉE : *de scinder les deux*
Que.

Pour: 10

Contre: 10

Abstention: 17

BATTUE À MAJORITÉ

IL EST PROPOSÉ ET APPUYÉ *Que l'AFELC verse 4000\$ aux organismes pouvant aider financièrement les familles touchées par l'attentat terroriste du dimanche 29 janvier 2017.*

Que l'AFELC condamne tout acte islamophobe ainsi que tout discours de haine dans l'espace médiatique québécois.

IL EST PROPOSÉ ET APPUYÉ CET AMENDEMENT d'ajouter : *ou qui luttent contre l'islamophobie*; APRÈS 2017.

ADOPTÉE À MAJORITÉ

Retour sur la principale, tel qu'amendée :

PROPOSITION: *Que l'AFELC verse 4000\$ aux organismes pouvant aider financièrement les familles touchées par l'attentat terroriste du dimanche 29 janvier 2017 ou qui luttent contre l'islamophobie.*

Que l'AFELC condamne tout acte islamophobe ainsi que tout discours de haine dans l'espace médiatique québécois.

IL EST PROPOSÉ ET APPUYÉ CETTE PROPOSITION PRIVILÉGIÉE : *de mettre en dépôt la proposition à la prochaine assemblée générale de l'AFELC.*

BATTUE À MAJORITÉ

IL EST PROPOSÉ ET APPUYÉ *Que l'AFELC verse 4000\$ aux organismes pouvant aider financièrement les familles touchées par l'attentat terroriste du dimanche 29 janvier 2017 ou qui luttent contre l'islamophobie.*

Que l'AFELC condamne tout acte islamophobe ainsi que tout discours de haine dans l'espace médiatique québécois.

ADOPTÉE À MAJORITÉ

CONSIDÉRANT les résultats du rapport ESSIMU sur les violences à caractère sexuel en milieu universitaire au Québec,

IL EST PROPOSÉ ET APPUYÉ: *Que l'AFELC revendique un protocole de service entre le CALACS Trève pour elles et l'UQAM afin d'offrir soutien aux survivant.es et formation pour l'ensemble de la communauté universitaire.*

Perte du quorum à 17h14.